

CAPD classe exceptionnelle : une CAPD ubuesque !!!

Cette CAPD était la première pour départager les enseignants pour un passage à la classe exceptionnelle au 1^{er} septembre 2017.

Attention, une nouvelle vague d'inscriptions pour un passage à la classe exceptionnelle au 1^{er} septembre 2018 aura lieu du 3 au 16 avril 2018 via I-PROF (même procédure que la dernière fois). Tous les collègues, éligibles au vivier 1 (8 ans de fonctions particulières), qui n'avaient pas postulé pour la campagne 2017 ou qui n'ont pas été promus doivent s'inscrire pendant l'ouverture du serveur.

Présent : IA-DASEN / IENA / Secrétaire Générale / Monsieur BRUNET IEN ASH / BARROSO IEN Chambéry 1, 2 collègues HC tirés au sort au titre des représentants du personnel + 2 experts (selon les termes techniques) nommés par le SE-UNSA. Le SE-Unsa avait fait le choix de nommer une collègue du SNUIPP et un du SE-UNSA pour respecter la représentativité de l'ensemble des personnels.

Avant de commencer, le compte rendu, nous voulions insister sur le caractère ubuesque de cette CAPD. Aucun document de travail n'a été donné avant la CAPD aux syndicats pour faire les vérifications nécessaires (c'est ce qui se fait d'habitude). Aucun document n'a été encore une fois donné en séance. Nous n'avons été qu'une chambre d'enregistrement des promus.

L'IA a accepté de répondre à nos questions mais aucun avis ou barème des collègues non promus nous a été communiqué.

Le contingent académique : 221 personnes : 176 au titre du vivier 1 + 45 au titre du vivier 2

Contingent départemental : vivier 1 = 30 / vivier 2 = 5. Ceci représente 1,43% du corps des PE en Savoie.

L'administration devait porter une attention particulière à la répartition homme/femme

Statistique : % femme corps PE (classe normale et hors classe) en Savoie= 85%

Au grade de la hors classe : 30% homme et 70% femme

Pour la campagne 2017 : il y avait 111 candidatures dont 10 candidatures non retenues

Ces collègues ont reçu un mail pour les avertir.

Section de Savoie

Pour les fonctions en éducation prioritaire, l'administration disposait d'un tableau du Ministère avec toutes les écoles de France et les années en éducation prioritaire (ZEP/REP/RAR/ECLAIR) pour valider les années aux collègues

Il y avait un avis littéral donné par l'IEN qui a été transformé en appréciation finale de l'IA (excellent/ très satisfaisant/ satisfaisant / insatisfaisant) Ceci se basant sur la circulaire classe exceptionnelle. Les éléments pris en compte : expérience professionnelle et parcours pro / richesse et diversité du parcours / implication en faveur de la réussite des élèves / implication dans la vie de l'école / formations / compétences.

Les avis étaient contingentés :

1^{er} vivier : excellent : 15% d'excellent maximum et 20% de très satisfaisant maximum

2^{ème} vivier : 20% d'excellent maximum et 20% de très satisfaisant maximum

Avis décliner en point :

- Excellent= 140 points
- Très satisfaisant = 90 points
- Satisfaisant = 40 points
- Insatisfaisant = 0 point

L'échelon retenu était l'échelon détenu au 1/09/2017 et l'ancienneté conservée dans cet échelon à la même date.

Le barème était donc composé des points de l'appréciation + des points pour ancienneté dans la plage d'appel.

Pour départager les collègues ayant le même barème :

- Ancienneté dans le grade
- Rang décroissement d'échelon
- Ancienneté dans l'échelon
-

30 promus au titre du vivier 1 :

- 15 avec appréciation de l'IA : excellent
- 15 avec appréciation de l'IA : très satisfaisant
- Le barème du dernier promu étant de 108 (90 points pour avis très satisfaisant + 18 points pour ancienneté dans la plage d'appel)

5 promus au titre du vivier 2 :

- 2 avec appréciation de l'IA : excellent
- 2 avec appréciation de l'IA : très satisfaisant
- 1 satisfaisant
- Le barème du dernier promu étant de 85 (40 points pour avis très satisfaisant + 45 points pour ancienneté dans la plage d'appel). Trois collègues étant au même barème, c'est l'ancienneté dans le grade qui a départagé les collègues.

Section de Savoie

-
Les résultats de la CAPD devraient être visible ce samedi 31 mars 2018 via I-PROF.
Pensez à vérifier. L'administration n'a pas pu nous dire ce qui apparaîtra comme
informations (barème ? appréciation de l'IA ?...)

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations à 73@se-unsas.org